

**COMMUNAUTE de COMMUNES  
du SUD ARTOIS  
Budget Annexe Régie Office de Tourisme**

**DELIBERATION 2017-029 du 11 avril 2017**

*du Conseil Communautaire  
concernant l'approbation du Compte de Gestion  
dressé par Madame ADAMSKI Michèle, Receveur*

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix sept, le mardi 11 avril à 19 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 3 avril 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité. .

Nombre de membres (2) en exercice : 85

Date de la convocation des Membres : 3 avril 2017.

**Présents** : Mmes P. TARD – C. DUMORTIER – M. BONIFACE – J. LE CERF – E. COTTEL – V. THIEBAUT – A.M. BARBIER – E. DROMART - M. LEFEBVRE – G. MIKOLAJCZAK – F. DEHON -

MM J.F. LALY - X. DUQUESNE – B. DOBOEUF – J.J. COTTEL – Y. BONNERRE – E. LEFEBVRE – G. BOURY – R. LELEU – J.C. CODEVELLE – J. WEEXSTEEN – J.C. MAYEUX – B. CAILLE – P. COLLE – Cl. AUDEGOND – G. DUE – F. SELLIER – M. REBOUT – J.Ch. DERUE – M. GUIDEZ – Ph. LEFORT – E. BURDIK – D. TABARY – F. DIART – J.P. LORENT – B. DUVERGE – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – D. BASSEUX – J.L. CAPON – B. HIEZ – J.F. DERCOURT – M. LALISSE – F. CARON – J.P. BOUSSEMARD – D. BEDU – A. PREVOST – J.L.CANDAT – D. BOUQUILLON – J.M. LECORNET – L. GUISE

➤ M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS - M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. A. LESAGE - M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET - M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET - M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES - M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET - M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par à M. S. LEJEUNE - M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par à M. G. RICAUX

➤ Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD - Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme E. DROMART - M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD - M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE - M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le conseil communautaire

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2016 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à Recouvrer et l'état des Restes à Payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,  
3°/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

\* déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait, délibéré, publié, affiché, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Certifié et rendu exécutoire  
Le 11 avril 2017.

Le Président,

**Jean Jacques COTTEL.**

Jean Jacques COTTEL.

